

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 juin 2026 à 20:30, le Conseil Municipal de la Ville de Canteleu, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville de CANTELEU, sous la présidence de M. DELAHAYE Tom.

Étaient présents : 30 membres, formant la majorité des Conseillers en exercice :

M. DELAHAYE, Maire ;

M. SEVILLA, Mme KHERCHOUCHE, Mme TAFFOREAU, M. LEVILLAIN, Mme LABRANCHE, M. CONFAIS, Mme ONONGO, M. BUREL, Adjoints au maire ;

Mme PARIN, M. HARRANDO, Mme LERICHE, Mme GRIEUX, M. GARCIA, M. BENARD, M. COQUE, M. DEBONNAIRE, M. AHMAR, M. GALLET, Mme KILICASLAN, Mme TIRELLE, Mme GAYA-HERISON, Mme CLERO, M. DOLIGNON, Mme PIQUOT, M. LAVAUD, Mme CAILLY, M. MOUDNI, Mme TAKHTOUKH, M. MIRIANON, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :

M. WÜRCKER a donné pouvoir à Mme GRIEUX, Mme BARTHELEMY a donné pouvoir à Mme LABRANCHE, Mme DUHAMEL a donné pouvoir à Mme TIRELLE.

N° ACTE : DE-100/26

OBJET : Tarifs municipaux 2026 - 2027

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- La délibération n°DE-008/26 du 09 février 2026 portant adoption du Budget Primitif 2026 du Budget principal de la ville,
- L'avis de la commission municipale Finances du 16 juin 2026,
- La décision du Maire relative à l'augmentation des tarifs municipaux pour l'année 2026-2027

CONSIDERANT QUE :

- Il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs applicables aux services publics locaux,
- Il convient de maintenir une politique tarifaire équilibrée conciliant accessibilité pour tous et équilibre financier des services municipaux,
- Les tarifs sont définis conformément à la décision du Maire,
- Les familles mises en recouvrement pour des factures de restauration scolaire ne doivent pas subir les dysfonctionnements techniques des services municipaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De ne pas appliquer la majoration de 10 % :
 - lorsque le quotient familial attribué n'a pas été pris en compte sur la facture,
 - concernant les problèmes techniques pour la période du 01/08/2025 jusqu'à rétablissement de la situation pour la régie famille restauration municipale,
 - en cas de retard de paiement pour les usagers ayant rencontré des difficultés techniques liées au prélèvement des factures pour la régie famille restauration municipale
- De créer les nouveaux tarifs aquabike et carte senior.
- De fixer l'entrée en vigueur des tarifs selon les dates indiquées dans les annexes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Suivent les signatures ...

Le Maire



Tom DELAHAYE

Accusé réception préfecture

Transmission via application OXYAD

Accusé de réception	
Objet de l'acte:	Tarifs municipaux 2026 - 2027
Date d'envoi en Préfecture:	
Date de l'accusé de réception Préfecture:	30/06/2026
Numéro de l'acte:	Imc1H13558H1-13558 ** DE-100/26
Identifiant unique de l'acte:	076-217601574-20260629-Imc1H13558H1-DE
Date de décision:	29/06/2026
Acte transmis par:	Gestion des Actes
Nature de l'acte:	Délibération
Matière de l'acte:	7-Finances locales, 1-Décisions budgétaires
Dernière date de modification de la classification en sous-matière de la préfecture:	29/08/2019
Annexe(s) Transmise(s)	Annexes : Nombre d'annexes 0: